

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

---

**AVIS  
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL  
CONCLU DANS LE CADRE DU  
COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES (CIHEF)**

L'accord interprofessionnel du 16 décembre 2021 conclu dans le cadre du comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises (CIHEF) et relatif aux lavandes et lavandins pour les campagnes 2022-2023 et 2023-2024 est étendu partiellement par arrêté interministériel du 8 août 2022 et publié au Journal officiel de la République française le 17 août 2022 (AGRT2214648A).

**ACCORD INTERPROFESSIONNEL**  
**pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**  
**et du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024**

**Article 1<sup>er</sup> : Champ d'application**

Le présent accord et ses annexes s'applique à la filière de production des plantes à parfum françaises (lavandes et lavandins et sauge sclarée) et donc à l'ensemble des exploitations agricoles, des sociétés coopératives agricoles et des premiers acheteurs à la production.

Il concerne les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

**Article 2 : Cotisations**

Cet accord interprofessionnel permettra de répondre aux différentes missions du CIHEF et en particulier :

- le suivi des plantations, l'évolution des pratiques agricoles (ex : plants sains), des récoltes, des stocks et des achats à la production ;
- l'appui à la recherche et à l'expérimentation, notamment la lutte contre le dépérissement ;
- l'appui réglementaire ;
- l'amélioration de l'impact environnemental de la filière ;
- l'animation de la démarche de développement durable Censo ;
- la promotion des plantes à parfum ;
- l'appui à la gestion des semences de lavandes.

Le Conseil d'Administration du CIHEF du 16 décembre 2021 s'est prononcé en faveur d'un renouvellement à l'identique de la cotisation interprofessionnelle pour les huiles essentielles de lavande et lavandin. Cette cotisation sera répartie entre les exploitations agricoles (part « producteur ») et les premiers acheteurs à la production et les sociétés coopératives agricoles (part « acheteur »).

Le montant de la cotisation volontaire obligatoire (CVO) est fixé à :

- **0,30 € par kg d'huile essentielle de lavandin acheté** : 0,20 € est à la charge de l'exploitation agricole (part « producteur ») et 0,10 € est à la charge du premier acheteur à la production ou de la société coopérative agricole (part « acheteur ») ;
- **0,80 € par kg d'huile essentielle de lavande acheté**: 0,40 € est à la charge des exploitations agricoles (part « producteur ») et 0,40 € est à la charge du premier acheteur à la production ou de la société coopérative agricole (part « acheteur ») ;
- **Part « producteur » :**
  - **Cas des producteurs coopérateurs :**  
La part "producteur" des producteurs coopérateurs français est reversée directement par les sociétés coopératives agricoles au CIHEF.
  - **Cas des autres producteurs dits indépendants :**  
La part "producteur" des exploitations agricoles "indépendantes" françaises est perçue par le premier acheteur à la production français pour le compte du CIHEF.

- Cas des ventes effectuées par le producteur à un premier acheteur étranger :  
Lors d'une vente de produit à un premier acheteur étranger (hors France) par une exploitation agricole, la part « producteur » et la part « acheteur » devront être versées au CIHEF par l'exploitation agricole.
- **Part « acheteur » :**
  - Cas des ventes réalisées par les sociétés coopératives agricoles :  
Les premiers acheteurs à la production français achetant des quantités aux sociétés coopératives agricoles françaises reversent la part "acheteur" au CIHEF.  
Dans le cas d'une vente de produit par une société coopérative française à un premier acheteur étranger, la part "acheteur" est reversée par la société coopérative agricole au CIHEF.
  - Cas des achats réalisés auprès des producteurs dits indépendants :  
Les premiers acheteurs français à la production achetant auprès des producteurs français indépendants reversent la part "acheteur" au CIHEF. Comme la part "producteurs" est également perçue par les premiers acheteurs, ces derniers reversent ainsi la totalité de la cotisation au CIHEF.

### Article 3 : Déclarations

#### - Pour la production :

La connaissance du potentiel de production et des récoltes est primordiale afin de mettre en place les actions d'orientation de la production.

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, chaque exploitation agricole doit déclarer au CIHEF les évolutions de ses superficies en lavandes-lavandins en fonction de différents critères depuis la précédente récolte. Ces déclarations peuvent être également fournies par les groupements de producteurs. La déclaration peut être faite sous format papier conformément au modèle de déclaration joint en annexe 1 du présent accord ou sur internet via l'application en ligne Adonis (<http://adonis.cihef.org>).

Chaque exploitation agricole doit également déclarer directement au CIHEF ses volumes de récolte par variété en mentionnant son stock au 30 juin pour chaque période. La déclaration peut être faite sous format papier conformément au modèle de déclaration joint en annexe 2 du présent accord ou sur internet via l'application en ligne Adonis (<http://adonis.cihef.org>).

Le CIHEF réalisera une première estimation de récolte pour chaque période : celle-ci sera communiquée aux acteurs de la filière lors de différentes réunions (assemblée générale, conseil d'administration) suivant la récolte. Ces informations seront diffusées à l'ensemble de la filière notamment au travers des bulletins techniques de la filière et lors des assemblées générales des fédérations et des groupements de producteurs.

- **Pour les achats :**

• **Pour les sociétés coopératives agricoles :**

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, chaque société coopérative agricole déclare annuellement et ce, avant le 31 août :

- les apports définitifs de ses adhérents,
- les achats éventuels en France,
- son stock au 30 juin de la période concernée ,
- les volumes des ventes réalisées en France et les volumes de vente en dehors de la France.

Cette déclaration est réalisée conformément au modèle de déclaration joint en annexe 3 du présent accord.

Afin de faciliter la perception des cotisations volontaires obligatoires, les sociétés coopératives agricoles devront également déclarer la liste des premiers acheteurs français pour cette même période. En cas de refus, les sociétés coopératives agricoles devront s'acquitter du règlement de cette part au CIHEF.

• **Pour les premiers acheteurs à la production :**

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, chaque premier acheteur à la production devra déclarer annuellement et ce, avant le 31 août de chaque période :

- les quantités d'huiles essentielles achetées directement auprès des exploitants agricoles dits indépendants ;
- les quantités d'huiles essentielles achetées aux sociétés coopératives agricoles ;
- l'état de leurs stocks d'huiles essentielles concernées, c'est-à-dire facturés par leurs fournisseurs (exploitations agricoles ou sociétés coopératives agricoles ) au 30 juin de la période concernée

Cette déclaration est réalisée conformément au modèle de déclaration joint en annexe 4 du présent accord.

#### Article 4 : Extension des règles

Le présent accord national interprofessionnel ainsi que ses annexes seront présentés à l'extension par les Pouvoirs Publics dans le cadre législatif en vigueur.

Fait à Avignon, le 16 décembre 2021,

Pour le collège  
« Exploitations agricoles »

Pour le collège « Premiers  
acheteurs à la production »

Alain Aubanel  
Président



Pierre-Philippe Garry  
Vice-Président



---

*Accords interprofessionnels 2022/2023 et 2023/2024*

*pour les huiles essentielles de lavandes-lavandins - CIHEF*

**Annexe 1 : Modèle de déclaration du parcellaire pour les exploitations agricoles – A  
compléter pour chaque période**

---

*Accords interprofessionnels 2022/2023 et 2023/2024  
pour les huiles essentielles de lavandes-lavandins - CIHEF*

AA PG



# Parcelle campagne 2023

## Lavande - lavandin - sauge

**CIHEF**  
 Court innovatoire  
 Route de Volx Les Quintrands  
 04100 - Manosque  
 ☎ 04.92.87.38.09 - ✉ adonis@cihef.org



exploitation

M Siret : SAU (en ha) : 0

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Espèce et variété	Statut Bio *	Implantation aaaa.mm	Arrachage ou Transfert ** aaaa.mm	Superficie	Observations

Veuillez déclarer sur toutes les nouvelles parcelles, si la place visée à manquant, commencer la déclaration sur une feuille complémentaire

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,  
 atteste l'exactitude des renseignements de la déclaration.  
**Date et Signature :**

AA RG

**Annexe 2 : Modèle de déclaration des stocks et des récoltes pour les exploitations agricoles - A compléter pour chaque période**

---

*Accords interprofessionnels 2022/2023 et 2023/2024*

*pour les huiles essentielles de lavandes-lavandins - CIHEF*

AA PG

# Stock et Récolte - Campagne 2022

Lavande - Lavandin - Saugé sclarée

CIHEF  
Route de Volx Les Quintrands  
04100 - Manosque  
04.92.87.38.09 - adonis@cihef.org



Exploitation :

N° CIHEF :



☎  
M



Siret :

SAU (en ha) : 0

Conformément à votre déclaration parcellaire, veuillez compléter, ci-dessous, les informations relatives à vos stocks et récolte pour l'année 2022.

## Huiles essentielles

Espèce et variété	Stock avant récolte	Récolte
	kg	kg
	kg	kg
	kg	kg

## Fleurs

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

## Bouquets

Espèce et variété	Récolte
	bouquets
	bouquets
	bouquets

AA 04

## Paille sèche

Espèce et variété

Récolte
kg
kg
kg

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,  
atteste l'exactitude des renseignements  
de la déclaration.

**Date et Signature :**

AA      FG

# Stock et Récolte Campagne 2023

Lavande - Lavandin - Sauge sclarée

CIHEF  
Route de Volx Les Quintrands  
04100 - Manosque  
04.92.87.38.09 - adonis@cihef.org



Exploitation :

N° CIHEF :



M



Siret :

SAU (en ha) : 0

Conformément à votre déclaration parcellaire, veuillez compléter, ci-dessous, les informations relatives à vos stocks et récolte pour l'année 2023.

## Huiles essentielles

Espèce et variété	Stock avant récolte	Récolte
	kg	kg
	kg	kg
	kg	kg

## Fleurs

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

## Bouquets

Espèce et variété	Récolte
	bouquets
	bouquets
	bouquets

AA

PM

**Paille sèche**

Espèce et variété

Récolte
kg
kg
kg

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,  
atteste l'exactitude des renseignements  
de la déclaration.  
Date et Signature :

AA      PG

**Annexe 3 : Modèle de déclaration de volumes pour les sociétés coopératives agricoles – A  
compléter pour chaque période**

---

*Accords interprofessionnels 2022/2023 et 2023/2024*

*pour les huiles essentielles de lavandes-lavandins - CIHEF*

AA

Rg



# DECLARATION DE VOLUMES

## Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Date :

Nom de la société coopérative agricole :

Remplie par :

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2022 AU 30/06/2023	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2023	VOLUMES DE VENTE EN FRANCE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Huile essentielle de LAVANDIN			
Grosso	Kg	Kg	Kg
Abrial	Kg	Kg	Kg
Super	Kg	Kg	Kg
Sumian	Kg	Kg	Kg
Autres	Kg	Kg	Kg
Grosso	Kg	Kg	Kg
Abrial	Kg	Kg	Kg
Super	Kg	Kg	Kg
Sumian	Kg	Kg	Kg
Autres	Kg	Kg	Kg

Huile essentielle de SAUGE SCLAREE			
En agriculture conventionnelle	Kg	Kg	Kg
En agriculture biologique	Kg	Kg	Kg

Kg  
AA

	<b>VOLUMES D'APPORTI SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2022 AU 30/06/2023.</b>	<b>STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2023</b>	<b>VOLUMES DE VENTE FRANCE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023</b>	<b>VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023</b>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

**Huile essentielle de LAVANDE**

	kg	kg	kg	kg
<b>CONVENTIONNELLE</b>				
POPULATION CLONALE				
Maillette	kg	kg	kg	kg
Matheronne	kg	kg	kg	kg
Diva	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
Fine	kg	kg	kg	kg
Rapido	kg	kg	kg	kg
Carla	kg	kg	kg	kg
AOP	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
POPULATION CLONALE				
Maillette	kg	kg	kg	kg
Matheronne	kg	kg	kg	kg
Diva	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
Fine	kg	kg	kg	kg
Rapido	kg	kg	kg	kg
Carla	kg	kg	kg	kg
AOP	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg

Certifié conforme par le Président de la coopérative :

AA PG



# DECLARATION DE VOLUMES

## Du 01/07/2023 au 30/06/2024

Date :

Nom de la société coopérative agricole :

Remplie par :

Norm :

Prénom :

Email :

Téléphone :

	VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2024	VOLUMES DE VENTE EN FRANCE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024
<b>Huile essentielle de LAVANDIN</b>				
<b>CONVENTIONNEL</b>	Grosso Kg		Kg	Kg
	Abrial Kg		Kg	Kg
	Super Kg		Kg	Kg
	Sumian Kg		Kg	Kg
	Autres Kg		Kg	Kg
<b>BIOLOGIQUE</b>	Grosso Kg		Kg	Kg
	Abrial Kg		Kg	Kg
	Super Kg		Kg	Kg
	Sumian Kg		Kg	Kg
	Autres Kg		Kg	Kg
<b>Huile essentielle de SAUGE SCLAREE</b>				
<b>En agriculture conventionnelle</b>	Kg		Kg	Kg
<b>En agriculture biologique</b>	Kg		Kg	Kg

AA  
Pg

<b>VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS</b> DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	<b>STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES</b> AU 30/06/2024	<b>VOLUMES DE VENTE FRANCE</b> DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	<b>VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE</b> DU 01/07/2023 AU 30/06/2024
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

**Huile essentielle de LAVANDE**

CONVENTIONNELLE	POPULATION CLONALE	POPULATION CLONALE	POPULATION CLONALE	POPULATION CLONALE
Maillette	kg	kg	kg	kg
Matheronne	kg	kg	kg	kg
Diva	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
Fine	kg	kg	kg	kg
Rapido	kg	kg	kg	kg
Carla	kg	kg	kg	kg
AOP	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
Maillette	kg	kg	kg	kg
Matheronne	kg	kg	kg	kg
Diva	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg
Fine	kg	kg	kg	kg
Rapido	kg	kg	kg	kg
Carla	kg	kg	kg	kg
ACP	kg	kg	kg	kg
Autres	kg	kg	kg	kg

Certifié conforme par le Président de la coopérative :

AA  
PG

**Annexe 4 : Modèle de déclarations de volumes pour les premiers acheteurs à la production – A compléter pour chaque période**

---

*Accords interprofessionnels 2022/2023 et 2023/2024*

*pour les huiles essentielles de lavandes-lavandins - CIHEF*

AA

R



# DECLARATION DE VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION du 01/07/2022 au 30/06/2023

Nom de la Société :

Remplie par :

Nom :

Prénom :

Date :

Email :

Téléphone :

VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES <sup>1</sup> DU 01/07/2022 AU 30/06/2023	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2022 AU 30/06/2023	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES <sup>2</sup> AU 30/06/2023
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

## Huile essentielle de LAVANDIN

	Kg	Kg	Kg
Grosso			
Abrial			
Super			
Sumian			
Autres			
Grosso			
Abrial			
Super			
Sumian			
Autres			

## Huile essentielle de SAUGE SCLAREE

En agriculture conventionnelle  
En agriculture biologique

	Kg	Kg	Kg

AA → PG

Huile essentielle de LAVANDE		VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2022 AU 30/05/2023	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2022 AU 30/06/2023	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES <sup>1</sup> AU 30/06/2023
CONVENTIONNEL	POPULATION CLONALE	Kg	Kg	Kg
	Maillette	Kg	Kg	Kg
	Matheronne	Kg	Kg	Kg
	Diva	kg	kg	kg
	Autres	Kg	Kg	Kg
	Fine	Kg	Kg	Kg
	Rapido	Kg	Kg	Kg
	Carla	Kg	Kg	Kg
	AOP	Kg	kg	kg
	Autres	Kg	Kg	Kg
BIOLOGUE	POPULATION CLONALE	Kg	Kg	Kg
	Maillette	Kg	Kg	Kg
	Matheronne	kg	Kg	Kg
	Diva	kg	kg	kg
	Autres	Kg	Kg	Kg
	Fine	Kg	Kg	Kg
	Rapido	Kg	Kg	Kg
	Carla	Kg	Kg	Kg
	AOP	Kg	kg	kg
	Autres	Kg	Kg	Kg

Certifié conforme par le responsable des achats :

Nom du responsable :

A renvoyer à Mme la directrice - CIHEF - Les quintrands - route de Voix - 04100 MANOSQUE - tel : 04 92 87 38 09. Le courrier devra indiquer la mention « personnel ».

<sup>1</sup>-Huiles essentielles de lavandes, de lavandins ou de sauge sclérée français achetées directement à une exploitation agricole française

AA  
Pg



# DECLARATION DE VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION du 01/07/2023 au 30/06/2024

## Nom de la Société :

Remplie par :

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Date :

	VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES <sup>1</sup> DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2023 AU 30/06/2024	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES <sup>2</sup> AU 30/06/2024
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

## Huile essentielle de LAVANDIN

BIOLOGIQUE	Grosso	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg
	Grosso	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg

## Huile essentielle de SAUGE SCLAREE

En agriculture conventionnelle	Kg	Kg
En agriculture biologique	Kg	Kg



AA

Pg

**Huile essentielle de LAVANDE**

<b>VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2023 AU 30/06/2024</b>	<b>VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2023 AU 30/06/2024</b>	<b>STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES AU 30/06/2024</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

<b>CONVENTIONNEL</b>	POPULATION CLONALE					
	Maillette	Kg				Kg
	Matheronne	Kg				Kg
	Diva	kg				kg
	Autres	Kg				Kg
	Fine	Kg				Kg
	Rapido	Kg				Kg
	Carla	Kg				Kg
	AOP	kg				kg
	Autres	Kg				Kg
<b>BIOLOGIQUE</b>	POPULATION CLONALE					
	Maillette	kg				kg
	Matheronne	kg				kg
	Diva	kg				kg
	Autres	Kg				Kg
	Fine	Kg				Kg
	Rapido	Kg				Kg
	Carla	kg				kg
	AOP	kg				kg
	Autres	kg				kg

**Certifié conforme par le responsable des achats :**

**Nom du responsable :**

A renvoyer à Mme la directrice - CICHEF - Les quintrands - route de Volx - 04100 MANOSQUE - tel : 04 92 87 38 09. Le courrier devra indiquer la mention « personnel ».

*Huiles essentielles de lavandes, de lavandins ou de sauge sclariée achetés directement à une exploitation agricole française*

AA OFS